

BUREAUX RUE NAIN, 1,

ROUBAIX-TOURCOING :

Trois mois. 12 fr.
Six mois. 23.
Un an. 44.

L'abonnement continue, sauf avis contraire

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Havas, Laffitte-Bulier et C^o place de la Bourse, 8; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

Le Nord de la France
Trois mois. 12 fr.
Six mois. 23.
Un an. 44.
Régime de la presse
On traite à forfait

ROUBAIX 1^{er} FÉVRIER 1872

BULLETIN QUOTIDIEN

L'Assemblée a enfin abordé, hier, la question des traités de commerce. MM. Raudot, Reverchon, Eschasseriaux et Itacol Duval ont pris part à la discussion qui se poursuivra aujourd'hui.

Comme nous l'avons dit hier, l'Assemblée a adopté l'ensemble de la loi sur la marine marchande. Avant cette adoption, M. Poyer-Quertier a fait deux déclarations qu'il importe de signaler. En premier lieu, M. le ministre des finances a annoncé que les sucres seront soumis au régime des admissions temporaires. On leur restituera à l'exportation ce que l'on aura perçu à l'importation. En second lieu, le ministre a dit que les droits de tonnage et d'entrepôt seront perçus immédiatement; quant aux taxes de pavillon, il faut des négociations, mais elles commenceront sans délai. La discussion a donc constaté deux exceptions nouvelles: l'une en faveur de la pêche, et l'autre en faveur des sucres; de plus, elle a mis en relief la nécessité de négociations pour les surtaxes de pavillon.

M. le ministre de l'intérieur a été entendu par la 7^e commission d'initiative au sujet des propositions d'amnistie et de levée de l'état de siège. Les explications du ministre relativement à l'amnistie n'ont guère fait que reproduire les explications données par lui la semaine dernière, devant la 8^e commission d'initiative. Elle ne laisse pas, néanmoins, que d'avoir leur importance. M. Casimir Périer ne s'est pas opposé à l'amnistie, mais il a exprimé la pensée qu'on ne gagnerait pas un jour à suivre une autre voie que celle déjà adoptée pour le classement des détenus. A l'appui de cette assertion, M. le ministre a produit une statistique des individus détenus et libérés; à donné les chiffres suivants: au 30 janvier, le nombre des individus mis en liberté était de 19,223 et celui des jugements rendus s'élevait à 3,743. Dans deux mois au plus tard, a ajouté le ministre, le grand travail judiciaire sera terminé. En ce qui touche la levée de l'état de siège, M. Casimir Périer a été très-net; il a déclaré qu'en présence de certaines excitations et surtout des excès de la presse, le gouvernement considérerait comme un devoir de maintenir jusqu'à nouvel ordre, à Paris, l'état de siège qui, d'ailleurs, ne gêne en rien les honnêtes gens.

L'attitude du gouvernement n'est pas moins digne d'attention en ce qui concerne ses projets sur l'armée. On sait que la Commission de réorganisation a chargé quinze de ses membres d'entendre les explications du ministre de la guerre. Cette sous-commission a reçu, en effet, des communications du général de Cissey, lequel, après avoir rappelé les principes du gouvernement à propos de la réorganisation militaire, a dit que le ministre n'avait rédigé aucun projet spécial et qu'il se rallierait à celui de la commission, en s'efforçant seulement d'y faire introduire les modifications qu'il

juge nécessaires. On travaillera d'accord et il n'y aura donc point lutte sur les questions de principes. Cela implique sans doute que M. Thiers accepte le service obligatoire pour tous, sauf l'introduction de certains amendements de détail.

Le *Moniteur de l'Empire d'Allemagne*, en date du 30 janvier, annonce que l'empereur et roi a nommé le comte d'Arnim, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près la République française.

Le journal la *Voce della Verità* dit que l'on présentera prochainement aux députés d'Italie une loi qui supprimera les ordres religieux et entrainera la confiscation de tous les biens ecclésiastiques à Rome. Les maisons où résident les généraux des ordres religieux seraient reconnues comme propriétés internationales. Les généraux de ces ordres pourraient avoir le personnel nécessaire, mais le gouvernement déterminera le lieu de leur résidence. Les rentes pontificales seront converties en consolidés italiens.

Le cardinal Antonelli a envoyé à tous les représentants du Saint-Siège, à l'étranger, une circulaire pour leur rappeler la réserve que leur impose le deuil de leur souverain provoqué par sa captivité.

Les feuilles anglaises se montrent fort préoccupées de l'énormité des prétentions du gouvernement américain. On sait, en effet, que les réclamations du cabinet de Washington portent non-seulement sur les dommages directs, mais aussi sur les dommages indirects subis par l'*Union*, l'*Alabama* et d'autres corsaires des ports d'Angleterre. « En présence de ces prétentions, dit le *Times*, que devons-nous faire? Notre devoir est de protester contre la prétention relative aux dommages indirects et ensuite de provoquer une décision du tribunal des arbitres sur notre protestation. Le *Times* dit, en outre, qu'il est convaincu que ce tribunal partagera l'avis de l'Angleterre, à savoir que toute réclamation portant sur les dommages indirects doit être repoussée; « mais si nous nous trompons, ajoute-t-il, nous ne devons pas hésiter à nous retirer immédiatement de la conférence, car nous ne pouvons nous exposer à répudier un chiffre, à la fin des travaux de la conférence; après nous être engagés à accepter toutes les décisions qui pourraient intervenir. »

On lit dans la *Patrie* du 1^{er} février : Quelques personnes n'ont pas dissimulé leur étonnement en apprenant la nouvelle interprétation des hommes d'Etat de l'Angleterre, au sujet de la dénonciation du traité de commerce. On avait toujours considéré que la date du 4 février était la date extrême, et c'est là le motif qui a poussé l'Assemblée à hâter la discussion de la proposition déposée par M. Raoul Duval. On donne à ce revirement dans la manière de voir du gouvernement anglais, une explication qui n'est pas sans fondement.

Les hommes d'Etat de la Grande-Bretagne, en laissant indéterminée la date de la dénonciation des traités, ont, dit-on, espéré que l'Assemblée ne se presserait plus d'abord de le débat et donnerait ainsi le temps à M. Rouher de prendre son siège à Versailles

Les Anglais qui ne tiennent nullement à voir les traités dénoncés, comptent sur l'intervention de M. Rouher pour gagner leur cause ou pour la défendre avec une autorité qu'aucun membre de l'Assemblée, selon eux, ne saurait avoir.

Voilà, paraît-il, toute la secret de cette interprétation inattendue d'un texte diplomatique qui avait paru fort clair jusqu'à présent.

L'accueil fait à la déclaration du comte de Chambord est à peu près le même qu'a reçu son dernier manifeste. Il y a unanimité pour louer le caractère noble, loyal et ferme qui inspire ces déclarations. Mais, sauf dans deux ou trois journaux, l'on s'accorde également à dire que cette souveraine honnêteté n'est pas l'habileté, et que, pour gouverner, il faut autre chose. Telle est la conclusion méprisante ou abrutissante aujourd'hui trop de beaux esprits. Cependant l'on finira par voir que cette souveraine honnêteté est encore l'habileté suprême; beaucoup n'en doutent plus qui affectent de se désespérer aujourd'hui.

Le *Journal des Débats* est naturellement celui qui accorde le plus cette note railleuse : « Si ce n'est pas très politique, dit-il, c'est du moins très honnête. » Il paraît qu'aux *Débats*, pour être politique, il faut un brin de malhonnêteté.

On lit dans l'*Avenir national* : M. le comte de Chambord, dont on ne peut qu'approuver la franchise en un temps où les prétendants comptent avant tout pour le succès de leurs entreprises sur la ruse et sur l'équivoque, M. de Chambord s'explique très nettement.

M. le comte de Chambord a une autre conception que les d'Orléans (qui se taisent ou intriquent) de la dignité humaine. Il dit hautement qu'il est et qu'il veut, et il a d'autant plus de mérite à cela, que ce qu'il veut, la France ne le veut sûrement pas. Prétendre ressusciter le régime de la Restauration, prétendre rétablir l'association du trône et de l'autel est une folie, mais c'est une folie qui, du moins, ne dégénère pas en une intrigue.

M. de Chambord perd un trône que nulle force humaine ne pouvait lui rendre, mais il le perd avec dignité. Les coureurs d'aventures peuvent sourire à cette naïveté, mais l'impartiale histoire fera sa part à chacun. Et lorsqu'elle examinera la conduite de tous les prétendants de ce temps-ci, elle dira, en parlant de M. le comte de Chambord : Celui-là, du moins, fut un homme loyal.

Le *Soir* est du même avis, avec quelques bonnes réflexions de plus.

Ce langage noble et fier fera sourire de pitié bien des gens qui ont encore foi dans la vertu des compromis, et pourra leur sembler impolitique. Nous ne sommes pas de cet avis. Comme le dit très justement le comte de Chambord, « l'erreur de notre époque est de compter sur les expédients de la politique pour échapper aux périls d'une crise sociale. »

Les expédients ne sauront rien. Nous ne nous faisons aucune illusion sur les chances de succès qui restent encore à Henri de Bourbon. Nous savons qu'elles sont nulles. Mais en affirmant ses principes, comme il le fait aujourd'hui, en ne laissant plus subsister aucune équivoque sur les moyens qu'il croit bons pour régénérer la France, le représentant de la légitimité donne un grand exemple aux chefs de tous les partis qui prétendent au gouvernement du pays.

Le *National* parle comme le *Soir* et l'*Avenir national*.

La *République*, de M. Gambetta, se voit forcée elle-même de rendre au comte de Chambord un pareil témoignage.

La monarchie, c'est M. le comte de Chambord; il n'y a pas de roi en dehors de lui; il n'y a que des intrigants ou des intrus, des criminels ou des fourbes, et Henri de France, dans l'ingénue loyauté de son âme, fait bien de le dire à tous ceux qui rêvent des restaurations illégitimes. Son simple et hardi langage finira peut-être par déjouer la ruse des uns et par déconcerter l'audace des autres; ce ne serait pas un médiocre service qu'il aurait rendu à la France.

Quant à nous, républicains, il est trop sensible que M. le comte de Chambord, dans son dernier manifeste comme dans les précédents, ne prétend pas nous parler. Ces sortes de proclamations d'un droit monarchique que nous ne reconnaissons plus, ne s'adressent pas à nous.

L'*Ordre* applaudit au langage du manifeste, qui a surtout pour lui l'avantage de couper court à tout projet de fusion. C'est, du reste, le sentiment général sur ce côté particulier de la déclaration. Il est clair pour tout le monde que toute fusion est éloignée qui ne serait pas une pure soumission des princes.

Le *Journal de Paris*, qui ne peut se défendre du respect que commande cette parole si loyale, si haute et si ferme, nous manifeste un esprit troublé. Dans un article où se peint cet embarras, M. Hervé, d'ordinaire plus net, cherche à ne pas conclure, et termine par quelques réflexions générales qui s'appliquent bien moins au comte de Chambord qu'aux Princes dont le *Journal de Paris* est l'organe.

La politique, malheureusement, ne vit pas de théorie pure. Elle est obligée de compter avec la réalité. Or, il est incontestable que la France, jusqu'à présent, repousse avec une grande énergie la plupart des idées exprimées par M. le comte de Chambord dans ce nouveau manifeste aussi bien que dans les précédents. Elle a peut-être tort. Il faudrait peut-être refaire son éducation, mais ce sera long, et pendant qu'on tâchera de l'instruire, elle périra peut-être.

C'est là ce qui nous préoccupe, c'est là ce qui nous épouvante. Les peuples, comme les individus, sont mortels. La Pologne a péri, il y a de cela un siècle, par des divisions analogues aux nôtres. Au milieu de toutes nos querelles de partis, nous ne songeons pas assez, ni les uns ni les autres, que c'est l'existence même de la patrie qui est en question. Si cette pensée se présentait plus souvent à notre esprit, chacun de nous serait peut-être plus disposé à faire le sacrifice de quelques-unes de ses idées même les plus chères, ou de quelques-uns de ses sentiments mêmes les plus respectables.

Tous les journaux expriment à peu près les diverses opinions que nous venons de citer. Nous croyons donc inutile de les nommer tous ou d'en faire des extraits développés. Du reste, nous y pourrions revenir. (Union)

La lettre suivante a été adressée à Monsieur le comte de Chambord :

Versailles, 30 janvier 1872.
Monseigneur,
Nous avons entendu votre déclaration royale, et nous sommes heureux de nous

trouver au premier rang pour vous dire, avant tous nos amis de France, trois fois merci !

Merci pour votre loyauté ! car elle est notre honneur aussi bien que le vôtre, et vous lui imprimez un sceau immortel.

Merci pour la sagesse de votre ligne de conduite : elle prévient la surprise, elle repousse la calomnie sans subir l'affront d'un gagge qui ne vaut pas votre parole et qui l'amoindrirait; elle poursuit le bien du peuple sans proclamer sa dictature; elle établit le trône sur le ferme. En le montrant fidèle à l'Eglise, elle l'entoure d'une lumière, et lui trace une règle que les hommes sont impuissants à lui donner.

Merci pour votre fermeté : elle redouble notre force pour travailler au salut de la France.

Nous sommes fiers de pouvoir dire aux partis qui, depuis 80 ans, se la disputent et laissent mourir, faute d'hommes et de principes : Nous avons non-seulement un principe, mais un homme; avec la royauté, nous vous offrons un Roi.

Ce que vous dites, Monseigneur, nous le pensons avec la pleine énergie de notre conscience; hier encore, sans prévoir la confirmation que votre parole allait nous donner, nous disions à nos contradicteurs :

« La monarchie sera le salut de la patrie si elle est fidèle à elle-même et à sa mission; si elle revient comme un principe inviolable contre lequel ni les émeutes ni les majorités d'un jour ne peuvent prévaloir; si elle ne craint pas d'apporter avec elle la notion sociale du bien et du mal; si, avant de réclamer ce qui est à César, elle rend à Dieu ce qui est à Dieu; si, pour tout dire, elle est la royauté chrétienne, et non la Révolution couronnée. »

« La monarchie ne nous sauvera pas si ce n'est qu'un anneau de plus dans la chaîne des expédients qui s'usent tour à tour et usent avec eux le ressort national, trêve équivoque entre deux principes contradictoires dans le même sujet : l'élection et l'hérédité; si le roi, au lieu d'être l'éclaircisseur de l'opinion publique, devient le cerf du préjugé; si par son attitude envers l'Eglise, il sert la cause ou consacre le principe de la Révolution. »

C'est en vain qu'on invoque les prévisions de l'esprit public comme une exigence à subir, ne pouvant la vaincre. Une force plus inflexible qu'un peuple dans l'erreur, c'est l'essence des choses. Un peuple peut changer d'idée, l'essence des choses ne change pas. Les intérêts, les passions, les sophismes ameutés contre elle s'y brisent; elle demeure propice à ceux qui la respectent, inexorable à ceux qui la violent. On ne peut faire, on ne fera jamais que la nation française, atteinte d'un mal de la révolution, puisse guérir sans rejeter le poison qui la tue. La mort n'enfante pas la vie. »

Aujourd'hui, Monseigneur, dans une langue digne de votre rang, vous éclairez d'un éclat plus vif ces vérités fondamentales. Gloire à vous qui gardez, pour le salut du peuple, l'intégrité de vos devoirs

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX
DU 2 FÉVRIER 1872

— 66 —

Jacques de Brancion

— Tome Quatrième

— CHAPITRE XIII.

FRANCINE AU CHATEAU.

(Suite)

— Ecoutez, Hélène; le malheur qui frappe votre amie et le noble désintéressement qu'elle a montré aujourd'hui nous impose de grandes obligations. Je ne n'ai rien résolu encore, mais je ne vous dissimulerai pas je suis violemment combattu. J'aime beaucoup Francine... Je regarde presque comme un devoir que nous ne l'abandonnions jamais, et je demande à Dieu de m'éclairer sur ce que je dois faire.

— Tout cela est bien digne de vous, mon frère; mais ce que vous déciderez pourra bien n'avoir aucun résultat.

Avant le mort de son père, Francine m'avait confié une résolution dans laquelle ce tragique événement ne pourra que la confirmer.

Et cette résolution ? demanda Jacques.

— Est de se retirer aux Carmélites de Nancy.

Les traits de Jacques exprimèrent une vive souffrance; il se remit à marcher dans la bibliothèque, puis, au bout de quelques instants, il s'arrêta devant Hélène, croisa ses bras, et lui dit avec un accent profondément ému :

— Savez-vous bien, ma sœur, qu'il n'y a rien de plus grand que le caractère de cette jeune fille ?

— Je pense comme vous, Jacques, et quand je songe à son avenir, mon cœur se serre douloureusement... Ah ! pourquoi Dieu lui a-t-il donné un tel père !

— Elle ne l'a plus, Hélène, dit Jacques avec hésitation.

Puis il s'arrêta et passa à plusieurs reprises sa main sur son front.

— Nous ne pouvons cependant, reprit-il, après quelques secondes de silence, laisser la pauvre enfant ensevelir sa jeunesse dans un cloître, sans chercher à la détourner de ce projet. Voyons les choses comme elles sont, ma sœur : Francine quitte le monde pour expier la conduite de son père envers nous... Eh bien ! devons-nous le souffrir ? J'avoue que pour ma part cette idée me révolte, et il n'y a rien que je ne sois prêt à faire

pour la combattre. Vous m'aidez, Hélène, n'est-ce pas ?

— Oui, Jacques, et cependant je me demande si nous aurons bien raison d'agir ainsi ; ici, quoiqu'il nous fassions, sa vie sera toujours triste...

— Il faut que tout cela soit décidé demain, ma sœur, interrompit Jacques. Je ne saurais rester plus longtemps dans l'incertitude; et je vous charge de demander en mon nom à Francine de me recevoir aussitôt après la cérémonie des obseques de son père.

Peu de moments après, le frère et la sœur se séparèrent. C'était la première fois que cela leur arrivait sans s'être dit le fond de leur pensée.

Le jour du lendemain se leva triste et brumeux. Jacques, debout de bonne heure, se hâta d'appeler Vivant, et ne fut pas peu surpris de le voir entrer dans sa chambre revêtu de sa grande tenue de dragon.

— Je voulais te faire une prière, lui dit-il, et je vois que j'ai un remerciement à t'adresser... Tu vas à l'enterrement, n'est-ce pas ?

— Oui, monsieur le comte; comme tous vos serviteurs; comme tous ceux qui sont fiers de suivre les exemples de votre famille... J'ai vu Denis hier soir : il viendra aussi.

— Mon pauvre père ! murmura Jacques avec attendrissement; s'il voit ce qui se passe sur cette terre, son âme n'a du moins de reproches à faire à personne... Oh ! qu'il veuille sur moi jus-

qu'à la fin ! J'en ai peut-être plus besoin que jamais...

— Pardon, Monsieur le comte, dit Vivant lorsque son maître eut fini de parler. Je voudrais vous demander quelque chose.

— Voyons, mon ami.

— Je vais à cet enterrement... Tous vos gens y vont aussi... Denis s'y rendra de son côté... C'est bien, car en bons camarades nous devons suivre jusqu'au cimetière un ancien domestique de la maison... Mais vous, monsieur le comte, excusez-moi, vous ne pouvez, vous ne devez pas agir comme nous.

— Aussi je n'y songe point, Vivant, répondit Jacques avec douceur et tristesse, car sa pensée allait au delà des craintes de son fidèle serviteur. Et cependant, reprit-il, si vous aviez laissé ce malheureux s'acheminer seul vers sa dernière demeure; rien ne m'aurait empêché de marcher derrière ce cercueil, parce que pour rien au monde je n'aurais voulu qu'on pût m'accuser de cet abandon. Eh bien ! pars mon ami; puis, quand tout sera fini, tu remettras à M le curé cette somme pour les indigents de la paroisse... Je fais ce que la pauvre orpheline ne pourra faire puisqu'elle s'est dévouée de tout.

Jacques indiqua de la main à Vivant un sac d'argent qui se trouvait placé à l'extrémité de son bureau, et l'ex-dragon se retira discrètement.

A l'exception des gens du château, en y comprenant Denis, et des trois domestiques du défunt, personne ne suivit le convoi funèbre. La réprobation publique s'acharnait sur le malheureux Brulard jusqu'après sa mort, avec plus de passion que de justice; car parmi ceux qui jetaient à son cercueil le mépris de leur abandon, beaucoup avaient été les flatteurs de son ingratitude et les complices de tous ses méfaits. Les natures vulgaires ont de ces bassesses quand elles se repentent, et de toutes les formes que le remords peut prendre en elles, la lâcheté et la plus commune.

— Très certainement, dit Denis, en sortant du cimetière de Saint-Révérien, — je n'ai jamais assisté à un hallali plus triste, Viens-tu boire une bouteille chez nous, Vivant ?

— Merci, papa Denis, j'ai bien des affaires au château, ce sera pour une autre fois. Mais, vous, montez donc aujourd'hui auprès de M. le comte et engagez-le à chasser... Il en a besoin.

— Très certainement, j'irai, mon garçon, ainsi, au revoir.

Vivant rendi brièvement compte à son maître de ce qui s'était passé à la cérémonie, et Jacques le remercia encore d'y avoir assisté.

Le jeune comte dina seul avec Mme de Vierville. Sa sœur n'avait pas quitté Francine depuis le matin.

Vers la fin de l'après-midi, elle vint trouver Jacques, et elle lui dit que sa sœur de lait l'attendait.

— Comment est-elle, en ce moment ? — Beaucoup plus calme qu'hier, mais